

PORTANT COMPOSITION DU JURY DES SOUTENANCES DE MÉMOIRE D'ORTHOPHONIE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie, art 2,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du Jury des soutenances de mémoire d'orthophonie de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Membres du jury :

Thierry MOM, Président du jury, PU-PH

Jennifer MERIGAUD-DOMAS, Vice-Président, Orthophoniste, Directrice pédagogique

Fanny ANDREO SIMON, Orthophoniste

Elise AUGAGNEUR, Infirmière en soins palliatifs

Justine BECAUD, PH Service d'ORL et chirurgie cervico-faciale

Margaux BEZE, Chef de Clinique des Universités et Assistant des Hôpitaux ORL et chirurgie cervico-faciale

Anne-Sophie BLANCHET, Kinésithérapeute

Bénédicte BOLEA, Orthophoniste

Marion BORTOLUZZI, Orthophoniste

Peggy BRUYAND, Orthophoniste

Marie-Claire BUI, médecin généraliste

Sara CARDOSO, Orthophoniste

Audrey CARMONA, Orthophoniste

Caroline CHABANNE, Orthophoniste

Guy CHAZOULE, Psychologue

Christel DESTENAVE, Orthophoniste

Maéliane DEYRA, Docteur en science de l'éducation

Lucie DHELLEMME, Orthophoniste

Alice EMBERGER, Orthophoniste

Isabelle EYOUM, Formatrice

Maria-Livia FANTINI, Professeur de neurologie, centre du sommeil CHU CF

Palmyre FAUCHER, Orthophoniste

Michel FAYOL, Chercheur, Professeur en psychologie du développement

Elsa FERRY-LOCATI, Orthophoniste

Laeticia FOURNIER, Orthophoniste

Nicolas GOUAZE, Responsable Qualité et Voix du Client

Florence HAUGUEL, Orthophoniste

Marie-Noëlle HAYEK, Orthophoniste

Marie IRTHUM, Orthophoniste

Sarah JULLIEN, Orthophoniste
Nicolas KEMPA, Orthophoniste
Mérédith KOESLER, Orthophoniste
Clément LAHAYE, MCU-PH de gériatrie
Anaïs LASSAUSAIE, Chirurgienne maxillo-faciale
Gentiane LASSEIGNE, Kinésithérapeute
Anne LECOMTE, Orthophoniste
Lucie LEGRAND, Orthophoniste en libéral
Caroline LEROY-FARGEIX, Orthophoniste
Manon LETAILLEUR, Orthophoniste
Loïc LIEGEOIS, Maître de conférences
Amélie MALBEC-PETITJEAN, Orthophoniste
Charlotte OLLAGNON, Orthophoniste
Rémy PASTOUREL, ORL
Jérémy PERICHON, Orthophoniste
Elise PINCEEL, Orthophoniste
Mathilde PUECHMAILLE, ORL, directrice adjointe pédagogique CFUO Clermont
Manon RANVIER, Orthophoniste
Sara RIVIERE, Orthophoniste
Magali SALAGNAC, Orthophoniste
Stéphanie TEISSERENC, Orthophoniste
Céline URSAT, Orthophoniste
Marion WALLET, Orthophoniste

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 8 juin 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*